



Valorisation de la biodiversité par la vente de produits au secteur privé international

Pays	Madagascar
Bénéficiaire	L'Homme et l'Environnement
Montant total du projet	101 820 €
Montant de la subvention FFEM	50 000 € (49 %)
Partenaires financiers	Fondation Ensemble (30 000 €), Chanel (2 500 €), Fondation VEOLIA (12 000 €), Projet et Actions (7 320 €)
Durée du projet	18 mois
Signature de la convention	09 juillet 2008

Contexte

La forêt de Vohibola est un des derniers fragments de forêt littorale de Madagascar. Elle est située sur la côte Est en bordure du canal des Pangalanes dans la région de Tamatave. Ses 2 000 hectares abritent 450 espèces végétales dont quatre sont endémiques et ne subsistent qu'à moins de 50 individus, 7 espèces de lémuriers, et 38 espèces d'amphibiens tandis que trois espèces végétales envahissantes menacent le maintien de la forêt d'origine. Elle est classée par le Missouri Botanical Garden comme site prioritaire de conservation.

2 000 personnes vivent dans quatre villages à proximité de la forêt, et exercent une pression grandissante par la coupe de bois pour le charbon et le bois d'œuvre.

L'ONG « L'Homme et l'Environnement » est active dans la zone depuis 2001, où elle a obtenu une délégation de gestion de la forêt par l'administration malgache. Elle a identifié et commencé à mettre en place des solutions permettant de restaurer la biodiversité de la forêt, tout en développant son exploitation au bénéfice des populations environnantes.

Objectifs

L'objectif du projet Vohibola est d'assurer la conservation, la restauration et la valorisation durable de la biodiversité de la zone de Vohibola par le développement économique local (activités génératrices de revenus telles que Huiles essentielles, apiculture, écotourisme et artisanat), la compensation immédiate et à long terme des besoins des communautés en bois et charbon, et grâce à l'implication d'un secteur privé favorable à l'environnement et solidaire du développement qui en permettra l'autonomisation.

Principales activités

- Conservation de l'écosystème et des espèces les plus menacées, par une maîtrise des feux, des coupes illicites, de la collecte des espèces rares et restauration de 45 hectares par an avec les espèces autochtones. Ce volet sera progressivement financé par le marché des émissions de carbone et créera des emplois ;
- Contrôle des espèces envahissantes par leur exploitation économique : 270 ha de Niaouli à exploiter pour leur huile essentielle et le bois d'œuvre, 500 ha de Grevillea à exploiter pour le charbon, 300 ha d'Andjavidy à exploiter à l'export pour les toitures en bruyères. Les marchés et acheteurs de ces produits sont identifiés ;



- Développement d'autres filières économiques : tourisme chez l'habitant, écotourisme dans la forêt et sur le canal des Pangalanes à partir des trois hôtels situés en bordure de la forêt, miel.

Pour en savoir plus
www.ffem.fr